

Étude d'impact sur les Milieux Naturels

Date de réalisation

La présente étude est basée sur le projet de PPA, version mai avril 2010, échelle 1:25'000 (plan de situation) et 1:10'000 (plan d'implantation et accès routiers), fournit par le bureau KohleNusbaumer.

L'étude de la végétation a été établie sur la base de deux visites de terrain effectuées le 17 et le 27 août 2009, soit à une période propice pour la détermination d'un maximum de taxons.

Des modifications ont été effectuées au mois d'octobre 2009 (déplacement de machines) et ont fait l'objet d'une vérification sur le terrain le 30 octobre 2009 (avant la première neige).

Étude réalisée par la société Ecoscan – Études en Environnement.

Objectif

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Déterminer pour chacune des aires d'implantation la typologie et la sensibilité de la végétation ; celle-ci est évaluée selon trois grades : peu sensible, moyennement sensible, très sensible ;
- Évaluation des accès routiers à élargir ou à créer ;
- Déterminer ou non la présence d'espèces inscrites à la Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse et/ou d'associations végétales protégées par l'Ordonnance sur la protection de la nature (OPN) ou par le Règlement cantonal sur la protection de la flore ;
- Proposer et développer des mesures de minimisation des impacts ou de compensation : par exemple sous la forme de recommandation sur l'aménagements des plates-formes de montage et la remise en état des sites d'implantation.

Méthodologie

Le projet de PPA légalise des zones d'implantation d'éolienne, zones qui comprennent à la fois la plate-forme de montage, la fondation et le mât de l'éolienne.

La présente évaluation constitue un diagnostic au niveau de la planification et vise à déterminer les impacts au niveau des aires d'implantation définie par le projet de PPA.

En d'autres termes, cette évaluation considère l'impact maximum du projet en termes d'emprises.

Les sites d'implantation ont été repérés sur le terrain au moyen de photographies aériennes (Geoplanet) et ont été parcourus sur une surface de l'ordre de 100 x 100 m. Une liste botanique générale a été établie sur cette surface ; les éléments particuliers au site ont été relevés (type d'utilisation agricole, arborisation isolées, zones boisées, effets de lisière, etc.).

Les nouveaux accès prévus ont également été parcourus à pied et évalués.

Étude d'impact sur les Milieux Naturels

En parallèle, un extrait de la base de donnée du Centre du réseau suisse de floristique (CRSF) a été demandé.

L'inventaire des biotopes du canton de Vaud pour la commune du Chenit (Econat 1990) a également été consulté.

Situation

La région du projet, entre le Mont Tendre et le Noirmont, est reconnue pour sa grande diversité, notamment botanique. Néanmoins, le projet prévoit l'implantation des éoliennes dans des secteurs de pâturages ouverts, plutôt intensifs, qui sont en marge du Parc jurassien vaudois.

De manière générale, les terrains régulièrement pâturés possédant un sol fertile et bien drainé sont classés dans le Cynosurion, c'est-à-dire l'alliance des pâturages mésotrophe de basse et moyenne altitude, se caractérisant par la présence de la Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*), graminée délaissée par le bétail. Il est constitué d'une diversité floristique « banale », largement répandue dans le Jura et les Alpes.

Les vastes pâturages compris entre le Pré de Bière et les Grands Plats sont définis par un seul « grand objet », décrit de la manière suivante : Objet n°5 Pâturages boisés. Flanc Sud-Est de la Vallée « S'étendant entre 1100 et 1400 m d'altitude, ils sont plus ou moins densément boisés d'épicéa, hêtre, sorbier des oiseleurs et érable sycomore. L'engraissement est variable à nul et dépend en particulier de la fréquentation du bétail, mais n'est de toute façon pas intensif. Caractérisés par une grande richesse floristique, ces pâturages présentent une série de paysages variés et exceptionnels, principalement dus à la géomorphologie locale. Ce

sont des lapiez, dolines et sèches ainsi que quelques zones marécageuses d'altitude dont l'originalité est telle que plusieurs d'entre eux bénéficient déjà d'un statut de protection de longue date [...] ».

En conclusion, le site des Grands Plats appartient à une région qui présente un intérêt écologique évident par sa taille et la diversité des milieux qui le compose. Toutefois, le secteur du projet Eoljoux aux Grands Plats ne comprend aucune particularité documentée par l'inventaire de 1990.

Conclusions

Chaque éolienne a fait l'objet d'une analyse à la fois par rapport au site d'implantation mais aussi aux conditions d'accès.

Eolienne 1 : Le périmètre d'implantation est localisé au Sud d'une petite crête boisée qui se prolonge en plateau en direction du Sud.

Le secteur présente une valeur et une sensibilité moyenne (diversité spécifique moyenne, diversité des structures moyenne à élevée).

L'accès peut être réalisé pour 2/3 en adaptant le chemin gravillonné existant partant du chalet de Vent. Pour la dernière partie, (env. 400 m), un nouvel accès doit être créé à travers le pâturage. Aucune valeur naturelle particulière n'a été recensée dans ce secteur exploité de manière relativement intensive.

Étude d'impact sur les Milieux Naturels

Eolienne 2 : Le périmètre d'implantation est prévu sur un petit renflement relativement plat, entouré de quelques arbres. Le secteur présente une valeur et une sensibilité faible (diversité spécifique faible, diversité des structures faible). Aucun accès routier n'existe actuellement. Le nouvel accès à aménager traverse une zone de pâturage, peu sensible, de même nature botanique que la plate-forme de l'éolienne. La topographie est favorable et cet accès peut être créé sans modification de terrain importante.

Eolienne 3 : Le site présente une légère pente, d'exposition Sud-Est

Le secteur présente une valeur et une sensibilité faible (diversité spécifique faible, diversité des structures faible).

Un nouvel accès doit être créé depuis le chalet de Vent à travers le pâturage et des parcs à veaux sur environ 200 m de long. Aucune valeur naturelle particulière n'a été recensée dans ce secteur exploité de manière relativement intensive.

Eolienne 4 : Il s'agit d'un secteur quasiment plat, comprenant également un abreuvoir. Aucune espèce particulière n'est à signaler. L'abreuvoir provoque un piétinement important par le bétail, ce qui limite fortement la croissance des herbes

Le secteur présente une valeur et une sensibilité faible (diversité spécifique faible, diversité des structures faible). Cette éolienne bénéficie d'un accès direct déjà existant.

Eolienne 5 : Le périmètre présente une topographie presque plane.

Il est représentatif d'une situation de pâturage favorable, présentant une exploitation relativement intensive. Le secteur présente une valeur et une sensibilité faible (diversité spécifique faible, diversité des structures faible).

Un nouvel accès doit être créé depuis la route communale à travers le pâturage sur environ 150 m de long. Il nécessitera l'agrandissement de la percée à travers le mur (il existe un passage permettant le passage d'un tracteur).

Eolienne 6 : Le périmètre d'implantation est un pâturage mésotrophe de type Cynosurion, qui fait l'objet d'une exploitation

relativement intensive. Aucune espèce particulière n'est à signaler.

Le secteur présente une valeur et une sensibilité faible (diversité spécifique faible, diversité des structures faible).

Le chemin chintre existant (visible sur la photographie en bas à gauche) ne peut pas être adapté dans son assiette existante sur tout son tracé. Un nouvel embranchement doit être créé depuis la route communale, nécessitant profilage assez important du talus (en raison de la pente en devers assez marquée, voire photo du bas à droite).

Eolienne 7 : Le périmètre présente une pente générale d'orientation Sud-Est.

La diversité spécifique (54 espèces) est la plus importante des 7 sites évalués.

Le secteur présente une valeur et une sensibilité moyenne (diversité spécifique moyenne, diversité des structures moyenne). La diversité observée se concentre uniquement sur le sommet de la butte.

Cette éolienne bénéficie en grande partie de l'accès existant au chalet de Bise (route goudronnée). L'adaptation de cette route nécessitera vraisemblablement l'arasement d'un petit talus rocheux au niveau de l'embranchement sur la route communal (voir photo en

Étude d'impact sur les Milieux Naturels

bas à droite). Depuis le chalet de Bise, un nouvel accès devra être créé jusqu'en direction du sommet de la crête. Celui-ci prendra place en partie sur des zones fortement sollicitées autour du chalet et, ensuite, au travers du pâturage intensif.

De manière générale, les sites d'implantation sont localisés dans des secteurs de pâturages ouverts, exploités de manière assez intensive. Aucun site ne comprend d'association végétale rare ou protégée au sens strict de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature (LPN, article 18).

Pour la végétation, les impacts principaux du projet sont avant tout liés aux emprises des plateformes et des nouveaux chemins à aménager sur le pâturage. Les plateformes de montage pourraient être remises (partiellement ou entièrement) en état après travaux, de même que l'élargissement des chemins existants.

Les impacts liés à la phase de chantier devront faire l'objet de mesures particulières (mesures d'accompagnement ou de minimisation, à définir au niveau de la demande de permis de construire)

Le périmètre proposé s'insère dans un site favorable du point de vue topographique. Le projet permet d'éviter tout impact sur la crête boisée et l'accès projeté s'insère dans la topographie du pâturage avec un minimum d'intervention.